

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué le 01 juin 2026, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annie BLONZ, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Annie BLONZ, Sylvie LAUTRU, Damienne FLEURY, Dominique BARRET, Françoise REMBOTTE, Pascale LEMAITRE, Elisabeth MARTINS DOS SANTOS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mickaël JUIGNÉ, Sophie REIGNIER qui donne pouvoir à Annie BLONZ.

La secrétaire de séance : Damienne FLEURY

DEL 26-023 - Avenant à la convention avec la Préfecture pour la transmission des actes par voie dématérialisée.

Rapporteur : Annie BLONZ

A la suite de la migration du logiciel Berger Levrault vers Magnus, le module de transmission des actes à la Préfecture est compris dans la redevance annuelle.

La commune utilise actuellement la plateforme gratuite AWS à cet effet.

Afin de pouvoir effectuer, à partir du 1^{er} juin 2026, la transmission des actes par BLES (Berger Levrault Echanges Sécurisés) un, avenant à la convention initiale doit être établi et approuvé par le CCAS.

Au vu des ces éléments,

Le conseil d'administration décide d'approuver l'avenant à la convention avec la préfecture figurant en annexe.

VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décident d'approuver la proposition, à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 9

Votants : 8

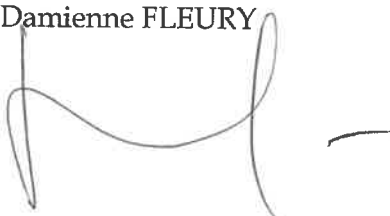
Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en préfecture ce jour.

Yvré l'Évêque, le 17 juin 2026

La Secrétaire de séance
Damienne FLEURY



La Vice-Présidente
Annie BLONZ



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE